

Procès-verbal – Séance du 12 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le 12 juin à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bruno GICQUELLO, Maire.

Date de convocation :
8 juin 2018

Nombre de membres:
en exercice : 19
présents : 15
procurations : 4
votants : 19

Etaient présents : M. GICQUELLO, Maire, M. LEMBELEMBE, 1^{er} adjoint, Mme BLANCO-HERCELIN, 2^{ème} adjointe, M. GUILLEMOT, 3^{ème} adjoint, Mme LE LIEVRE, 4^{ème} adjointe, M. LE BRUN, 5^{ème} adjoint, MM. BROGARD, POUESSEL, Mme LE SAUTER-LE BEL, Mmes BROOK, HAVART, OGER, M. OUTIN, Mme TREGOUET, M. DANY, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Madame LHOPITALIER donne pouvoir à Madame LE SAUTER-LE BEL

Monsieur KERVICHE donne pouvoir à Monsieur OUTIN

Madame GRU donne pouvoir à Madame HAVART

Monsieur HAVART donne pouvoir à Monsieur DANY

Secrétaire de séance : Madame Michelle LE SAUTER-LE BEL a été élue secrétaire de séance

Avant le début de la séance, Monsieur le Maire présente Monsieur Gwenc'hlan LE GAL, qui va remplacer Madame Gwenn LE MOING, DGS, qui prend une disponibilité d'un an.

◆ **2018 – 06 – 01 : Budget principal : décision modificative n°1**

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal valide la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement

Chap. ou Opé.	Article	Désignation article	Montant
042	6811	Amortissements	717,87
023	023	Virement à la section d'investissement	7 046,12
			7 763,99 €

Recettes de fonctionnement

Chap. ou Opé.	Article	Désignation article	Montant
73	73111	Taxes foncières et d'habitation	7 763,99
			7 763,99 €

Dépenses d'investissement

Opération	Article	Désignation article	Montant
148	2313	Avenant travaux de l'église	5 263,99
148	2313	Honoraires travaux de l'église	2 500,00
			7 763,99 €

Recettes d'investissement

Chap. ou Opé.	Article	Désignation article	Montant
040	28041582	Amortissements	561,27
040	280422	Amortissements	156,60
021	021	Virement de la section de fonctionnement	7 046,12 €
			7 763,99 €

- Commentaires et observations sur la délibération 2018 – 06 – 01 :

Bertrand Dany s'interroge sur le montant précisé dans les commentaires concernant l'article 73111, à savoir 16.000 €. Il lui est précisé qu'il s'agit du montant total supplémentaire pour cet article, mais que pour l'équilibre de la DM il convient de n'en inscrire qu'une partie.

◆ 2018 – 06 – 02 : Subventions ordinaires

Monsieur le Maire précise que tout versement de subvention est conditionné par la réception du dossier en Mairie.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide la répartition des subventions ordinaires ainsi qu'il suit :

ASSOCIATIONS DIVERSES		
Maisons fleuries (UCAM)-bons à 20€ Xnbre de participants		420,00 €
Prévention routière		78,66 €
FFI/CVR région de Malestroit		77,81 €
Médaillés militaires de Malestroit		77,81 €
A.P.E.L. Sainte Jeanne d'Arc		559,24 €
Union des commerçants et artisans de Malestroit		1 375,06 €
Donneurs de sang		73,17 €
Ligue contre le cancer		77,81 €
Amicale des employés communaux		792,16 €
Chambre des métiers		84,33 €
Club de la joie de vivre		1 123,22 €
Groupement de vulgarisation agricole - IDREA de l'ouest		97,38 €
UNC/AFN de Malestroit		177,81 €
Marché de la nature		1 800,00 €
Collège Saint Julien (utilisation Terrain)/OGEC		300,00 €
Musée de l'eau et de la pêche (CES)		1 659,53 €
Armoric Cinéma (remb. du loyer N-1 du cinéma)		1 860,46 €
Association Manivel de Redon (Ciné-filous)		257,20 €
Téléthon (Escapade)		110,61 €
Comité des fêtes animations		23 006,62 €
subv. Add. la fête de la musique : 304.71 €/la distribution de prospectus par la poste : 239.40 € et feu artifice : 3082.22 €		3 626,33 €
Association pas à pas		121,20 €
Rêves de clown		100,00 €
Accidentés de la vie - section Malestroit		77,11 €
Jalmarv Morbihan		77,27 €
Pupilles des sapeurs pompiers		161,62 €
Secours Catholique (antenne de Malestroit)		300,00 €

ADMR de Malestroit	500,00 €
Malestroit Initiatives	240,00 €
APEL Saint-Julien	100,00 €
Lylian contre Lyme	100,00 €
Collect'hon Malestroit	100,00 €
Ker Malo (subvention exceptionnelle)	250,00 €
ENVELOPPE exécutif	6 220,00 €

ASSOCIATIONS CULTURELLES	
Aux arts etc	3 000,00 €
Scouts de France (Malestroit)	250,00 €
Festival Itinéraires - Académie de musique	500,00 €
Eveil à la musique	250,00 €
Ecole de musique de Malestroit	608,38 €
Auel Douar Cercle Celtique	872,43 €
Harmonie Saint Marc	872,43 €
Ludothèque de Malestroit	500,00 €
Auel Douar Bagad	872,43 €
Jéhan Vie de dessin	250,00 €
Club Photo de Malestroit	250,00 €
C.O.J.E.M (Comité de Jumelage)	420,00 €
ENVELOPPE culture	750,00 €

ASSOCIATIONS SPORTIVES	
Le Tennis club de Malestroit	1 100,00 €
Les archers	560,00 €
L'escapade du pays de Malestroit	1 300,00 €
Sté de boules des amis de l'Oust	210,00 €
La pétanque de Malestroit	180,00 €
Société cycliste de Malestroit	1 500,00 €
Ancien GO foot devenu en 2015 Ruffiac-Malestroit foot	1 500,00 €
GO danse	900,00 €
Go basket	880,00 €
Club Cyclo Pays de Malestroit	230,00 €
Canoë kayak	1 670,00 €
Canoë kayak (effort récompenses nationales)	330,00 €
Sobukan Aïki Ju Jutsu- skajm Malestroit	100,00 €
Judo de la Garde de l'Oust	370,00 €
Gym volontaire	100,00 €
Chasseurs de Malestroit	100,00 €
Les pêcheurs Malestroyens	300,00 €
Randonneurs du pays de Malestroit	490,00 €
Le rugby club du pays de Malestroit	1 200,00 €
Les raiders de l'Oust	350,00 €
Roller	1 000,00 €
Volley	190,00 €
ENVELOPPE sport	1 269,00 €

- Commentaires et observations sur la délibération 2018 – 06 – 02 :

Monsieur le Maire précise avoir été contacté par le Président de l'APEL Saint-Julien, qui lui a précisé qu'un projet était envisagé pour l'année 2018-2019, à savoir donner des cours d'échecs aux élèves en vue de participer à des tournois nationaux. Le prix des cours pour l'année est d'environ 600 €. Ce point n'était pas détaillé dans le dossier de demande de subvention.

Michelle Trégouët s'interroge sur l'âge des enfants concernés. Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas d'information à ce sujet. Il propose de valider le montant de 100 € pour l'instant, puis un montant complémentaire pourra être proposé dès que les éléments nécessaires à l'analyse de la demande auront été transmis.

Concernant l'association Kermalo, Bertrand Dany précise qu'il ne s'agit pas d'une réelle création, mais d'un transfert d'une autre commune. Monsieur le Maire indique qu'en effet, l'association a été déjà active ailleurs, mais qu'il s'agit bien d'une nouvelle association malestroienne, pouvant bénéficier à ce titre d'une subvention exceptionnelle pour création.

Bertrand Dany s'interroge sur les ajustements des montants au niveau des associations sportives. Carole Blanco-Hercelin indique que la commission ajuste chaque année les montants en fonction de différents critères, tels que les effectifs (nombre total de licenciés, nombre de jeunes), ou les animations réalisées sur Malestroit l'année précédente. Michelle Trégouët précise qu'afin de maîtriser le budget, si certaines associations ont plus de subvention, d'autres peuvent en avoir moins.

Carole Blanco-Hercelin indique que, cette année, des relances ont dû être faites auprès de certaines associations qui n'avaient pas transmis leur dossier. Elle rappelle que le dossier est désormais à télécharger sur le site de la ville.

- ♦ **2018 – 06 – 03 : Comité des Fêtes : Convention d'objectifs**

Monsieur le Maire rappelle que les subventions supérieures à 23 000 € versées aux associations sont soumises à la signature d'une convention d'objectifs avec l'association concernée, comme c'est le cas pour le Comité des Fêtes. Une nouvelle convention doit être signée chaque année.

Monsieur le Maire précise que cette convention prévoit notamment la transmission par l'association d'un compte rendu financier (notamment grand livre des comptes, montant de la trésorerie au 31 décembre de chaque année,...), permettant de contrôler l'emploi des fonds de l'année passée. Il ajoute que le Comité des Fêtes devra fournir un budget prévisionnel détaillé des différentes manifestations 2018, la signature de la convention 2018 ne pouvant intervenir qu'après réception de ces documents.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la convention pour l'année 2018, et autorise Monsieur le Maire à la signer dès qu'il le pourra.

- Commentaires et observations sur la délibération 2018 – 06 – 03 :

La Directrice Générale des Services précise avoir reçu, peu de temps avant la réunion, un tableau synthétique retraçant l'activité financière de l'année 2017.

Michelle Le Sauter – Le Bel insiste sur l'importance de justifier toutes les dépenses des associations, y compris pour celles n'entrant pas dans l'obligation de convention par le biais du seuil de 23.000 €. Il est nécessaire que toutes les associations fournissent leurs comptes détaillés et justifiés.

Michelle Trégouët estime que le Comité des Fêtes représente une association un peu différente par rapport aux autres. Cette association fait vivre la cité, notamment via les Vendredis du Canal (9 dates cette année), pour les touristes et les habitants

Michelle Trégouët indique qu'une rencontre a eu lieu entre Monsieur le Maire et les responsables de l'association, au cours de laquelle a été abordée la question de la sécurité, précisant que le Comité des Fêtes fera appel cette année à des professionnels, engendrant un coût supplémentaire.

Bertrand Dany précise que la subvention versée par la commune est destinée à financer uniquement le feu d'artifice et les Vendredis du Canal, et qu'elle n'est pas suffisante.

Monsieur le Maire indique que, déjà l'année passée, les comptes détaillés n'ont pas été fournis. Il précise qu'il n'est pas possible de répondre pour le moment sur la possible augmentation de la subvention pour l'année 2018, les chiffres transmis en fin de journée n'ayant pas encore pu être analysés.

Monsieur le Maire ajoute que, concernant la sécurité, il a demandé au Comité des Fêtes un comptage pour dimensionner correctement le dispositif. Il précise que la Réserve communale de sécurité civile sera activée, et qu'il étudie avec le Conseil Départemental la possibilité de sécuriser le Pont-Neuf.

Yannis Le Brun rappelle que les élus soutiennent totalement les animations proposées par le Comité des Fêtes, notamment les Vendredis du Canal, mais qu'il est important de disposer d'éléments précis. Il ajoute que le Comité des Fêtes n'est pas à part, l'ensemble des associations œuvre pour faire rayonner Malestroit.

Yannis Le Brun regrette que les éléments détaillés n'aient pas été transmis pour un examen lors de la commission culture, et que la demande de subvention complémentaire n'ait pas été anticipée.

Bertrand Dany précise qu'il n'est pas facile d'anticiper l'ensemble des coûts, puisque certains groupes ne sont connus qu'au printemps. Il revient par ailleurs sur le local du Comité des Fêtes, qui devait provisoirement être occupé par l'Office de Tourisme, mais qui sera finalement occupé jusqu'au 31 décembre 2018. Il souhaite avoir une réponse claire concernant le stockage des bancs.

Monsieur le Maire rappelle que l'Office de Tourisme n'avait pas de solution à Malestroit pour cet été. Il était donc logique de proposer ce local qui appartient à la ville. Les services techniques ont déménagé les biens du Comité des Fêtes vers un garage communal, et un local a été proposé au Bois Pivet.

Monsieur le Maire précise que l'OBC versera un loyer à la ville pour l'occupation de ce local. Il ajoute que les locaux n'appartiennent pas aux élus mais à la population, et que les élus ne sont que les gestionnaires des biens publics. Il faut garder en tête la notion de l'intérêt général, qui est dans le cas présent le fait de disposer d'un Office de Tourisme en centre-ville,

et d'avoir un Comité des Fêtes dynamique. C'est pourquoi il a pris la décision de proposer au Comité des Fêtes d'intégrer les locaux du Bois Pivet.

Monsieur le Maire indique que le Comité des Fêtes a l'autorisation d'entreposer les bancs pour les Vendredis du Canal à la salle Jehan durant tout l'été.

◆ 2018 – 06 – 04 : Subventions exceptionnelles

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de verser les subventions exceptionnelles suivantes :

- Association La Cité aux Besants d'Or : 2.000 € pour l'organisation des Fêtes Médiévales des 8 et 9 septembre prochains.
- Club Cyclo : 200 € pour la Cœur de Bretagne
- Commentaires et observations sur la délibération 2018 – 06 – 04 :

Monsieur le Maire précise que La Cité aux Besants d'Or est présidée par Murielle Brizai, et va organiser des Fêtes Médiévales, avec notamment la présence de cavaliers de l'Equibreizh. Monsieur le Maire ajoute que la demande était de plus de 5.000 €.

Michelle Trégouët s'étonne du montant demandé, par rapport à ce qui avait été donné l'année passée. Monsieur le Maire précise que le festival sera plus grand, et sur deux jours compte tenu du succès en 2017.

Carole Blanco-Hercelin souligne la qualité du dossier déposé, présentant un budget prévisionnel très détaillé.

◆ 2018 – 06 – 05 : GrDF : renouvellement et actualisation du contrat de concession

La commune de Malestroit dispose sur son territoire d'un réseau de distribution publique de gaz naturel faisant partie de la zone de desserte exclusive de GrDF.

Les relations entre la commune et GrDF sont formalisées dans un traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel. Ce traité arrivant prochainement à échéance, la commune a rencontré GrDF en vue de le renouveler.

Vu les lois n°46-628 du 8 avril 1946, n°2003-8 du 3 janvier 2003 et n+2006-1537 au 7 décembre 2006, instituant un monopole de la distribution publique de gaz naturel au profit de Gaz de France et transférant ce monopole à GrDF, gestionnaire de réseau de distribution issu de la séparation juridique imposée à Gaz de France,

Vu l'article L.111-53 du code de l'énergie au titre duquel GrDF est seule à pouvoir assurer la gestion des réseaux publics de distribution de gaz dans sa zone de desserte exclusive,

Le nouveau traité de concession comprend les éléments suivants :

- La convention de concession, qui précise le périmètre communal concédé, la durée de concession fixée à 30 ans ainsi que les modalités de son évolution,
- Le cahier des charges de concession, précisant les droits et obligations de chacun des cocontractants et précisant notamment que :
 - GrDF entretient et exploite les ouvrages de la concession en garantissant la sécurité des biens et des personnes et la qualité de la desserte,

- GrDF développe le réseau de gaz naturel pour accompagner les projets d'aménagement de la commune et de raccordement au réseau de ses habitants.
- 5 documents annexes contenant les modalités spécifiques :
 - Annexe 1 : regroupe les modalités locales convenues entre la commune et GrDF,
 - Annexe 2 : définit les règles de calcul de rentabilité des extensions,
 - Annexe 3 : définit les tarifs d'utilisation des réseaux de distribution du gaz naturel,
 - Annexe 3bis : présente le catalogue des prestations de GrDF,
 - Annexe 4 : définit les conditions générales d'accès au réseau de gaz,
 - Annexe 5 : présente les prescriptions techniques du distributeur.

Le cahier des charges proposé, établi selon un modèle négocié avec la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), présente des avantages pour la commune comme par exemple ;

- La ville percevra une redevance de fonctionnement annuelle dont le but est de financer les frais liés à l'activité d'autorité concédante. Le montant sera actualisé chaque année. Il est estimé à 620 € pour l'année 2018.
- Chaque année, GrDF établira un rapport d'activité sur l'exercice écoulé.
- Le système de suivi de la performance du concessionnaire permet l'appréciation de l'amélioration du service public de distribution du gaz naturel.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer, pour une durée de 30 ans, ce nouveau traité de concession pour la distribution publique en gaz naturel sur la commune.

- Commentaires et observations sur la délibération 2018 – 06 – 05 :

Néant

◆ 2018 – 06 – 06 : Patrimoine : projet d'achat d'un terrain secteur de la Hataie

Monsieur le Maire indique que le propriétaire du terrain cadastré AL 44, d'une superficie de 11.953 m², situé dans le secteur de la Hataie serait disposé à le céder pour un montant de 8.000 €.

Il rappelle que le dernier barème indicatif de la valeur vénale moyenne des terres agricoles indique pour notre secteur une valeur moyenne de 4.300 € l'hectare, avec une fourchette de 2.000 € à 7.180 €.

L'achat n'interviendrait qu'en 2019, mais il convient de se positionner dès à présent auprès du propriétaire actuel.

Après délibération et à la majorité (3 abstentions : Michelle Trégouët et Bertrand Dany, ayant pouvoir pour Pierre-Gilles Havart), le conseil municipal donne un accord de principe pour l'achat du terrain cadastré AL 44, d'une superficie de 11.953 m², pour un montant de 8.000 €.

- Commentaires et observations sur la délibération 2018 – 06 – 06 :

Bertrand Dany s'interroge sur la finalité de cet achat, s'agissant d'une terre agricole située en zone inondable.

Monsieur le Maire rappelle que l'équipe municipale attache beaucoup d'importance à développer l'attractivité de la ville. Le constat actuel est un manque de couchages, c'est pourquoi il est important de favoriser l'accueil des camping-caristes, ce que permettra, entre autres, ce terrain de manière occasionnelle.

Monsieur le Maire ajoute qu'il s'agit d'une belle opportunité pour la ville. Il est envisagé de préparer ce terrain pour l'accueil des animations et manifestations.

Michelle Trégouët indique qu'il s'agit d'une terre agricole, actuellement cultivée. Elle souligne l'obligation de passer par la SAFER, et s'interroge sur l'utilité de ce terrain.

Monsieur le Maire précise que certaines animations sont amenées à se développer, et que la Digue ne pourra plus les accueillir pour des raisons de sécurité. Il ajoute qu'il faut savoir saisir les opportunités.

Michelle Trégouët craint que le fait d'accueillir encore plus de camping-cars dans cette zone posera un problème de sécurité. Monsieur le Maire précise que ce terrain ne serait pas destiné à être une aire d'accueil supplémentaire.

Bertrand Dany indique que ce terrain représentera du travail supplémentaire d'entretien pour les services techniques. Alain Brogard précise qu'un girobroyeur a été commandé et devrait bientôt être livré, facilitant l'entretien des espaces verts.

- ◆ **2018 – 06 – 07 : Officialisation du jumelage avec EYAM**

Monsieur le Maire rappelle que, depuis juin 2015, différentes rencontres ont eu lieu entre délégations de Eyam, en Angleterre, et de Malestroit.

Il précise que ces contacts ont donné lieu à des échanges riches en découvertes et en partage. Ce ne sont pas seulement des moments de convivialité ; ils demeurent une étape importante pour le respect et l'amitié entre les peuples.

Au-delà de la découverte réciproque des deux villes, il est important que les échanges, engagés notamment par le COJEM, puissent se poursuivre et s'étendre, car des liens d'amitié se tissent entre les habitants.

Monsieur le Maire indique qu'une délégation d'Eyam sera présente à Malestroit du 30 juin au 05 juillet 2018.

A cette occasion, il est proposé d'officialiser le jumelage entre nos deux villes. La cérémonie officielle se déroulera le 4 juillet à 11 heures place du Bouffay.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'officialisation du jumelage avec la ville d'Eyam, en Angleterre.

- Commentaires et observations sur la délibération 2018 – 06 – 07 :

Christian Guillemot rappelle qu'il est important de montrer que des liens continuent à être tissés avec l'Angleterre, malgré le Brexit.

◆ **2018 – 06 – 08 : Syndicat départemental d'énergies du Morbihan : maintenance de l'éclairage public**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-5, L.5211-18 et L.1321-1 et suivants,

Vu les statuts du Syndicat départemental d'énergies du Morbihan (SDEM), arrêtés par Monsieur le Préfet en date du 7 mars 2008 et notamment l'article 3.2.1, relatif au transfert de compétence optionnelle de maintenance de l'éclairage public,

Vu la délibération n°2008-26 du Comité syndical du 11 décembre 2008 relative à la réalisation d'un diagnostic préalable et à la mise en œuvre de la gestion des contrats de maintenance,

Vu la convention définissant les modalités techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence maintenance éclairage public, en application du point 2 de l'article 3.2.1 des statuts susvisés,

Monsieur le Maire précise que dans les conditions du transfert de la maintenance d'éclairage public :

- La commune conserve la maîtrise décisionnelle sur le fonctionnement et les interventions nécessaires à la bonne marche des installations.
- La gestion se fait à partir de l'état initial figurant au diagnostic réalisé ces derniers mois,
- Le patrimoine reste propriété de la commune et une simple mise à disposition du parc est effectuée.

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De transférer au SDEM la compétence maintenance.
- D'autoriser le Maire à signer la convention définissant les modalités techniques, administratives et financières du transfert du SDEM de la compétence maintenance.
- D'autoriser le Maire à prendre toutes les dispositions et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- Commentaires et observations sur la délibération 2018 – 06 – 08 :

Néant

◆ **2018 – 06 – 09 : Agence Régionale de Santé : avis sur le Projet Régional de Santé**

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation est actuellement en cours concernant le Projet Régional de Santé deuxième génération.

Ce projet est composé de trois volets : cadre d'orientation stratégique, schéma régional de santé, programme régional d'accès à la prévention et aux soins des plus démunis.

Conformément à l'article R1434-1 du code de la santé publique, la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, les conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie, le préfet de région, les collectivités territoriales de la région et le conseil de surveillance de l'ARS disposent d'un délai de trois mois à compter de la publication de l'avis de consultation pour transmettre leur avis à l'agence régionale de santé.

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable au Projet Régional de Santé soumis à consultation par l'ARS.

- Commentaires et observations sur la délibération 2018 – 06 – 09 :

Jean-Paul Lembelembe précise que ce projet régional de santé présente une stratégie basée sur la prévention, qui représente un gros travail en France où pour l'instant le système est plutôt orienté sur le curatif.

Il ajoute que le constat actuel indique des inégalités d'accès à la santé selon le milieu social ou la région où l'on vit. Le PRS vise à répartir au mieux les équipements, et à travailler sur les raisons de surmortalité.

Michelle Trégouët souligne l'importance de ce plan, afin de servir la santé de chacun.

Monsieur le Maire ajoute qu'un autre dossier se profile concernant les zones prioritaires pour les médecins généralistes.

◆ **Informations diverses**

- Arrêté du Maire pris dans le cadre de ses délégations : reprise de concessions échues

Monsieur le Maire rappelle que, lorsqu'il prend un arrêté dans le cadre de ses délégations, il est tenu d'en faire part au conseil municipal à la réunion suivante.

Il informe donc l'assemblée qu'il a pris, le 17 avril 2018, un arrêté relatif à la reprise de concessions échues non renouvelées dans le cimetière communal, dont vous avez reçu une copie.

- Musée de la Résistance Bretonne

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que Monsieur Le Vely, Secrétaire Général de la Préfecture, est venu rencontrer les élus membres de la CLECT ce soir, avec le Président de l'OBC, Jean-Luc Bléher, avant le démarrage de la réunion, comme il était venu rencontrer l'exécutif de Malestroit en présence des élus de Saint-Marcel et de l'OBC le 03 avril dernier, pour présenter une proposition émanant de la Préfecture se montant à 18.000 € par an et par commune à durée de vie du Musée, permettant ainsi de trouver un terrain d'entente pour le Musée et l'avenir du territoire.

Monsieur le Maire rappelle que, le 10 avril dernier, le Conseil municipal avait suivi la préconisation du Secrétaire Général, s'élevant à 18.000 €.

Une première CLECT, réunie le 26 avril, n'avait pas validé ce montant. Cependant, le vote avait été invalidé en raison d'un vice de forme.

Monsieur le Maire indique que, ce soir, la proposition consensuelle de Monsieur le Préfet a été sévèrement refusé par la CLECT : 14 CONTRE et 6 POUR. Un second vote, non prévu au programme, a alors été proposé, pour un montant de 20.000 €, accepté par 18 POUR et 2 CONTRE.

Monsieur le Maire ajoute qu'il va porter ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil de l'exécutif de Malestroit, sujet qui sera ensuite soumis au vote lors du conseil municipal du mois de juillet.

- Artisans d'Art

Monsieur le Maire se félicite du succès du Festival de l'Hermine, qui s'est tenu le dimanche 10 juin, organisé par le Cercle des Créateurs d'Art de l'Hermine et la Ville de Malestroit. Le nombre de visiteurs a en effet doublé par rapport à l'année dernière. Il remercie Marc Kerviche et Catherine Le Lièvre pour cette organisation, ainsi que le Président de l'association, Monsieur Defontaine.

Catherine Le Lièvre ajoute que les artisans sont ravis de leur journée.

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise que la Nurserie des Artisans Créateurs ouvrira ses portes le 1er juillet prochain, rue du Général de Gaulle, et accueillera une dizaine d'exposants.

Il se réjouit de l'ouverture de nouveaux points de vente (artisans, commerçants, ou encore restauration), dans le centre-ville et le long du canal.

- Manifestations estivales

Monsieur le Maire rappelle que la période estivale va débiter, avec ses nombreuses manifestations, dont chacun trouvera le programme détaillé dans le bulletin municipal qui sera distribué la semaine prochaine.

Monsieur le Maire ajoute que cet été sera à nouveau riche en événements, preuve de la vitalité de Malestroit et de ses associations.

Il remercie les services techniques pour leur aide précieuse dans l'organisation des manifestations.

Bertrand Dany s'interroge la nouvelle organisation, impactant l'aide apportée par les services techniques concernant le prêt de matériel.

Monsieur le Maire rappelle que désormais, les services ne se chargeront plus de transporter le matériel aux associations, mais que les bénévoles pourront emprunter le camion de la ville, par le biais d'une convention de mise à disposition.

Carole Blanco-Hercelin précise que ce point a été précisé à l'ensemble des associations. Elle fait part d'une prochaine réunion de préparation au forum, le 15 juin.

- Conseil Municipal Enfants

Michelle Trégouët rappelle que les premiers élus enfants vont terminer leur mandat. Elle indique que l'accent avait été mis sur la sécurité routière, notamment l'amélioration de la visibilité, et regrette que certains points n'aient pas été mis en œuvre avant la fin de leur mandat.

Monsieur le Maire précise qu'un certain nombre de points ont été traités, comme aux abords des écoles. Il ajoute qu'il existe une problématique au niveau de la route départementale, gérée par le Conseil Départemental, qui est à même de proposer des solutions.

Monsieur le Maire précise que tout n'a pas pu être fait en même temps, il faut aussi prendre en considération les coûts d'investissement sur certains points.

Michelle Trégouët attire l'attention sur la sortie de la salle des fêtes, qui est dangereuse. Monsieur le Maire rappelle que ce point a été évoqué en réunion de quartier. Il précise que des feux récompense vont être installés rue Edouard Entremont, et que si cette disposition est concluante, il pourra être étudié pour une installation au niveau de la salle des fêtes.

Jean-Paul Lembelembe regrette que certains sujets soient systématiquement abordés de manière polémique, laissant à penser que l'équipe municipale est insensible à ces sujets, en l'occurrence ici la sécurité routière.

Michelle Trégouët précise qu'elle aurait simplement souhaité que les conseillers municipaux enfants qui terminent leur mandat puissent voir aboutir un dossier qui leur tenait à cœur.

Carole Blanco-Hercelin ajoute que cette année, le conseil municipal enfant, au complet, a plutôt axé son travail sur le thème du développement durable. Elle précise qu'un projet de

nettoyage de la ville est prévu le 23 juin, et indique que toute la population est invitée à se joindre à eux.

Monsieur le Maire indique que les demandes des enfants ont été suivies. Il précise qu'un travail a été mené par la police municipale afin de mettre à jour les arrêtés concernant l'autorisation donnée aux vélos de prendre les sens interdits, en ne conservant que les passages les moins dangereux.

- Rue du Bois Solon

Bertrand Dany remet à Monsieur le Maire un courrier des habitants du Bois Solon, relatif à la sécurité routière au niveau de leur rue.

Monsieur le Maire rappelle que ce point a été abordé en réunion de quartier.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire a remercié la presse et le public de leur présence et leur a souhaité une bonne fin de soirée.